

BassInfos



Table des matières :

Un cycle se termine...	Page 1-2
Un cycle débute...	Page 3
Conseil communal	Page 4
Quelques informations	Page 4

Agenda politique à Bassins :

20.03.2018 Conseil communal
10.06.2018 Votations fédérales
26.06.2018 Conseil Communal
23.09.2018 Votations fédérales

N'oubliez pas d'aller visiter le site internet de la Commune de Bassins qui est conçu pour vous faciliter la vie ! www.bassins.ch

Pour tous commentaires ou réactions par rapport à ce bulletin, merci de prendre contact avec le bureau communal : commune@bassins.ch

Nouveaux horaires d'ouverture du bureau communal :

- Du Lundi au jeudi 07h30 à 11h30
- Lundi soir 18h30 à 19h30
- Mercredi 13h00 à 17h00

Téléphone : +41 22 366 23 22

Messagerie : commune@bassins.ch

Un cycle se termine...

Mesdames et Messieurs,

La Municipalité a passé un cap important pour notre village et pour toutes les personnes en lien avec l'administration communale.

Un cycle de 31 ans a pris fin au 28 février 2018.

Rare est, de nos jours, un cycle aussi long dans le monde professionnel. Qui peut contester que tout doit aller vite, que la réponse doit être immédiate à la question posée depuis sa voiture en roulant ! Que le niveau d'exigence s'est accru. Le juridisme est partout et qu'en définitive, le bon sens terrien a disparu. Le côté pragmatique fait défaut car depuis un ordinateur, la terre de Bassins est plate, sans situation exceptionnelle à gérer, sans imaginer une seule seconde que la panne peut exister.

Sans porter de jugement au sujet de l'avenir, permettez-moi de m'interroger sur le régime actuel de notre société. Sera-t-il encore concevable d'avoir des mandats, à forte humilité et respect du citoyen, aussi longs ?

Ce temps consacré à la chose publique, Madame Monique NOIROT l'a fait avec plaisir, discrétion et amour de son village.

Elle a évolué à un rythme effréné depuis 1987 date de son engagement à la commune de Bassins.

La population était de 598 habitants. A sa naissance à Bassins, elle fût une des 299 citoyens partageant la vie locale et sociale. (Exactement la moitié de sa prise de fonction en qualité de secrétaire municipale).

Arrivée en fin de carrière professionnelle, la population est passée à 1356 habitants.

Madame Monique NOIROT a assisté à 1476 séances de Municipalité sous la responsabilité de 3 syndics. Elle aura connu 27 municipaux.

Pour compléter les statistiques, Madame Noirot a collaboré avec 3 présidents du Conseil Général et 4 du Conseil Communal.

(suite page 2)

Un cycle se termine...suite

Lors du Conseil Communal de décembre 2017, la Municipalité, par mon intermédiaire, s'était exprimée à la rubrique « Communications de la Municipalité ». Voici les mots et les termes que j'ai utilisé à son égard.

Je ne pouvais pas prendre la parole, sans expliquer mes liens personnels avec Madame Monique NOIROT. Elle m'a vu depuis que je suis né. Nous nous sommes, en permanence, croisés dans nos chemins de vie. C'est avec Madame Noirot que j'ai compris que je ne travaillerais pas dans une banque pour cause de tenue vestimentaire trop rigide ! Je passe tous les autres points d'amitié que j'ai pu avoir avec elle, son mari, ses enfants, petits-enfants, ses parents et ses frères. C'est avec une grande émotion que je m'exprime en dépassant le strict volet communal long de 25 ans. Je ne peux pas banaliser 60 ans de vie au nom du protocole politique et ferais face aux critiques qui pourront s'abattre sur mes propos.

Pour ne trahir aucun secret ou élément privé, Madame Monique NOIROT représente à elle-seule 3 mots importants à mes yeux.

• **Dévouement – Humanisme – Humilité**

Pour tenter de synthétiser mes pensées à son égard, j'aime et j'apprécie fortement son attitude face aux situations. Elle a appliqué, tout au long de son engagement, ces mots dans le contexte communal :

- «Le dévouement qui requiert de l'amour des prochains.»
- «L'humanisme qui demande de l'amour et des bonnes actions envers les Hommes». *Isaac Newton*
- «L'humilité qui est l'antichambre de toutes les perfections.»

Mes mots ne seront jamais assez forts pour exprimer toute ma reconnaissance à Madame Monique NOIROT.

Monique Noirot a appliqué parfaitement ce mot d'origine latine « humilitas », dérivé de humus signifiant « terre ».

Ce bon sens terrien qui accompagnait notre vie de politiciens miliciens.

Et à titre personnel :

Cet amour de la commune que j'ai partagé et que je partagerai indéfectiblement avec toi.

Profite de vaquer à tes loisirs, à tes envies, sans te faire de soucis pour les autres.

Prends soin de toi et de tes proches.

MERCI MONIQUE

De la part de tous les habitants de notre commune et des collaborateurs de la commune ainsi que la Municipalité.

Didier Lohri

Un cycle débute depuis le 1^{er} février 2018 avec enthousiasme

Si lors du Conseil Communal de décembre 2017, la Municipalité, par mon intermédiaire, s'était exprimée à la rubrique « Communications de la Municipalité » au sujet du remplacement de Madame Monique Noiro, il est maintenant nécessaire de présenter sa remplaçante.

Au terme d'une procédure de postulation d'un poste de secrétaire municipale, la Municipalité a enregistré 42 dossiers ayant le profil recherché. Nous n'avons pas tenu compte des candidatures dont la forme était erronée et impossible à analyser factuellement.

Les règles de sélection ont été définies en Municipalité avec les rôles de chacun d'entre nous en mettant en exergue la vision d'avenir et la potentielle longévité de la fonction. Il faut faire attention de ne pas perdre de vue que ce poste de secrétaire municipale est un rôle important dans la transmission de la mémoire d'une collectivité publique.

Le choix s'est porté sur la candidature de :

Madame Nathalie ANGELOZ

Madame Nathalie Angéloz possède une formation et un **diplôme de cadre en administration publique**. Au bénéfice d'une expérience professionnelle de 20 ans dans des administrations communales, que ce soit dans des villes de plus de 10'000 habitants ou des villages de - 2'000 habitants, Madame Nathalie Angéloz a également collaboré dans des associations intercommunales.

Elle souhaitait revenir à une fonction plus polyvalente et surtout être en contact avec la population.

Son ouverture d'esprit, ses capacités et son envie de se mettre à disposition de la population sont des garanties pour exercer cette fonction au mieux.

Nous avons une totale confiance envers Madame Nathalie Angéloz et nous lui souhaitons une cordiale bienvenue au nom de tous les habitants de notre commune.

Plein succès et au plaisir de découvrir une nouvelle manière de travailler pour le bien de tous.

Préposés aux commandements de payer

En 2002, un changement de loi sur la procédure de remise des commandements de payer a été introduite au niveau cantonal.

Cette modification de loi a impliqué que chaque commune était responsable de gérer la distribution et la gestion des commandements de payer.

La Municipalité a alors procédé à l'engagement de Monsieur **Antoine BRIACHETTI pour la fonction de préposé.**

Après 16 ans d'une excellente collaboration et bien des aventures, notre préposé a demandé à être relevé de sa fonction afin d'exercer son « droit à la retraite ».

Nous le remercions vivement d'avoir occupé cette fonction au plus près de sa conscience, avec une attitude toujours positive. Nous lui souhaitons une excellente et méritée retraite.

Pour remplacer notre retraité, la Municipalité a nommé à cette fonction **Madame Céline ETOUPE**. Nous ne pouvons que lui souhaiter plein succès et au plaisir de découvrir une nouvelle manière de travailler pour le bien de tous.

LAT aménagement du territoire

Les dossiers PGA et règlement communal ont été transmis au SDT le 1^{er} mars 2018.

Le délai de réponse du SDT est généralement de 3 mois, ce qui aurait permis théoriquement la mise à l'enquête en juin 2018. Toutefois, par son courrier du 26 mars 2018, le SDT nous promet une réponse d'ici le 05 septembre 2018 au plus tard, conformément à l'art. 56 LATC.

Cela étant, tous les habitants seront conviés à une séance d'information organisée au début de la mise à l'enquête publique.

Nous sommes conscients que la période de vacances est proche. Nous savons que la période tient compte des fêtes et que cela prolonge la durée de mise à l'enquête. Aussi, la loi distingue en principe trois périodes de suspension des délais :

Pâques, les vacances d'été et les fêtes de fin d'année.

L'article 145 du Code de procédure civile (CPC) et l'article 63 de la loi sur la procédure administrative (LPA) prévoient ainsi que les délais légaux et les délais fixés judiciairement ne courent pas du septième jour avant Pâques au septième jour qui suit Pâques inclus, du 15 juillet au 15 août inclus, ainsi que du 18 décembre au 2 janvier inclus.

Pour résumer de façon sommaire la situation bachenarde, nous pouvons dire que 95% des habitants ne sont pas impactés par ce changement de plan de zones. Seuls 5% des propriétaires sont concernés par la modification de la loi fédérale et, par effet ricochet à la loi cantonale, puis le règlement communal

Une information sera transmise aux propriétaires concernés par les réductions du potentiel constructible.

Nouveaux horaires du bureau

Depuis le 1^{er} avril 2018, l'administration communale a modifié ses horaires pour mieux vous servir, à savoir :

- **du lundi au jeudi, de 07h30 à 11h30**
- **lundi soir de 18h30 à 19h30**
- **mercredi après-midi de 13h00 à 17h00**

FERME le vendredi

Conseil Communal

Le Conseil Communal s'est déroulé le 20 mars 2018. La presse locale a relaté le débat du préavis sur le contrat énergétique avec la Romande Energie. Ce sujet sera reporté au Conseil du mois de juin.

Le préavis concernant la renaturation du ruisseau des Plattets a été accepté. Il s'agissait d'un complément financier au 1^{er} crédit extrabudgétaire validé en 2014.

Le procès-verbal du Conseil Communal de décembre a été refusé.

Pour rappel, les séances du Conseil communal sont publiques. Aussi, la population est la bienvenue afin de se faire sa propre analyse et se tenir au courant de l'organisation, la gestion et des futurs projets de son village.

Le Règlement du Conseil communal - au même titre que les autres règlements - est disponible sur le site de la commune à l'adresse : www.bassins.ch/administration/reglements-communaux-et-cantonaux

Nous vous remercions d'en prendre bonne note et profitons de cet espace afin de faire part de notre plus vive reconnaissance à tous les membres de l'assemblée pour leur travail assidu.

Prochain Conseil Communal : 26 juin 2018

N.B. Nous prions les personnes non accréditées par un organe de presse et diffusant des informations, non validées par l'organe délibérant, de cesser de le faire.

Nouveauté en matière de garde des enfants

Le Réseau d'Accueil de Bassins RAB et la structure d'accueil Little House ont signé un accord inter-réseaux en date du 23 mars 2018 pour la garde des enfants.

Nous reviendrons dans un prochain numéro sur cet accord.

Les enfants de 3 mois à 24 mois bénéficient d'une place en crèche.